

Pays : Danemark

Commission : Convention européenne citoyenne sur l'agriculture et les produits biologiques

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle développer une politique agricole respectueuse de l'environnement, tout en assurant la viabilité économique des agriculteurs et en répondant aux attentes sanitaires, écologiques et sociales des citoyens ?

Le Royaume de Danemark se présente comme une monarchie constitutionnelle à régime parlementaire, constitué de trois pays : le Danemark, le Groenland, les îles Féroé. Bien que le Danemark ait le roi Frederik X en chef d'état, il s'agit d'un rôle symbolique, le pouvoir exécutif revenant au Premier ministre et le pouvoir législatif étant exercé par le parlement monocaméral. Attaché à une tradition social-démocrate, le Danemark accorde une grande importance aux enjeux économiques et sociaux apportés par l'agriculture.

Aujourd'hui, l'Union Européenne cherche à réduire l'impact écologique de l'agriculture, tout en préservant la biodiversité et les ressources naturelles, et à se prémunir contre les risques liés à l'ouverture du marché, qui pourrait provoquer une compétitivité accrue des produits importés ne respectant pas les normes européennes. Ces défis concernent directement le Danemark, dont l'économie repose en partie sur les exportations agricoles et dont les terres agricoles représentent une part importante du territoire national. En effet, au sein de la région nordique, notre délégation a la particularité d'être le seul pays fortement agricole avec une superficie agricole utilisée (SAU) représentant plus de 60% de la surface du pays. De plus, le Danemark dispose d'un secteur primaire contribuant à hauteur de 1,5% de son PIB.

Bien que le secteur agricole traverse depuis plusieurs années une période de mutation sur plusieurs fronts, avec un prix des terres élevé freinant la dynamique de restructuration du secteur, le Danemark a su adapter son modèle agricole aux nouvelles exigences environnementales et économiques. En effet, notre délégation produit principalement de la viande de porc et des produits laitiers, secteurs majeurs, le Danemark représentant environ 7 % de la production de viande porcine et 4 % de la production de lait cru de l'Union européenne. Historiquement, le Danemark était également un acteur majeur dans l'exportation de peaux de vison.

Face aux 8,4 millions de tonnes de Co2 émis par les vaches danoises, le Danemark utilise le Bovaer 10, une molécule de synthèse qui bloque les enzymes responsables de la production de méthane dans l'estomac de la vache, afin de réduire 25% des émissions de méthane entérique. De plus, le gouvernement danois a pris l'initiative de mettre en place une taxe (fonctionnelle à partir de 2030), à un taux initial de 300 couronnes (environ 40 euros) par tonne d'équivalent CO2, montant qui augmentera à 750 couronnes en 2035. Cependant, une déduction fiscale de 60% a déjà été négociée, réduisant le coût réel pour les agriculteurs à 120 couronnes par tonne en 2030, et à 300 couronnes en 2035. Le Royaume du Danemark estime que ce mécanisme pourrait inspirer une réflexion à l'échelle européenne afin d'harmoniser les efforts climatiques du secteur agricole.

Le Danemark a réduit de 50 % en trente ans (1980-2012) ses excédents d'azote chimiques et organiques néfastes pour les sols et la biodiversité et imputables à la surutilisation d'engrais. Pour cela, le pays a associé des mesures allant de l'action volontaire à une réglementation stricte en impliquant à la fois les agriculteurs et les producteurs d'intrants

agricoles. Depuis 2013, les pesticides sont taxés en fonction de leur nocivité, et l'agence danoise de protection de l'environnement (DEPA) a interdit l'utilisation de six substances actives couramment utilisées dans les pesticides au Danemark. Le Danemark propose que l'Union européenne mette en place un fonds commun pour soutenir les exploitations agricoles qui réduisent l'usage d'intrants chimiques, afin de garantir la viabilité économique pendant la transition écologique.

Le Royaume du Danemark continue, depuis 1977 avec la Convention de Washington, de protéger la faune et la flore. En effet, le Danemark a mis en place depuis 2002, une politique de protection de la forêt, qui a permis notamment à environ 10% de la surface forestière danoise d'être classée «forêt riche en biodiversité». Ambitieuse, notre délégation souhaite maintenant classer 20% de la surface forestière danoise en «forêt riche en biodiversité». De plus, la ministre danoise de l'environnement souhaite ralentir l'essor de l'aquaculture offshore en n'autorisant seulement 19 exploitations en mer pour 200 fermes en eau douce. Cependant, les activités économiques du Groenland sont depuis toujours orientées vers la mer, puisque la pêche constitue 25% du PIB du pays. Toutefois, la forte dépendance de son économie à la pêche expose le Groenland aux fluctuations des stocks et aux variations des prix internationaux, ce qui souligne l'importance d'une gestion durable et coordonnée des ressources halieutiques au niveau européen.

Enfin, très actif au sein de l'Union Européenne, le Royaume du Danemark n'hésite pas à participer à toutes sortes de projets, tels que Prepsoil, EJP Sol, Nat100ns, C4 Future ou encore Scar, contribuant au développement d'une agriculture plus durable et résiliente à l'échelle européenne. De plus, le Danemark est membre de plusieurs organisations, comme l'OMC (organisation mondiale du commerce), la FAO (organisation pour l'alimentation et l'agriculture), l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques), l'OIE (organisation mondiale de la santé animale) et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS de l'OMC (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) ou encore la CIPV (la convention internationale pour la protection des végétaux), témoignant de son engagement en faveur de normes sanitaires et environnementales élevées dans le commerce international. Le Danemark propose également que l'UE encourage la recherche et l'innovation dans l'agriculture durable, par exemple pour développer des alternatives fiables aux pesticides, réduire le méthane et améliorer les pratiques d'élevage.

En conclusion, le Danemark réaffirme, dans la continuité du protocole de Kyoto en 2002, son engagement en faveur d'une politique agricole européenne conciliant compétitivité économique, responsabilité environnementale et sécurité sanitaire. Le Royaume du Danemark s'inscrit dans une dynamique résolument europhile et soutient un renforcement des exigences environnementales au sein de la Politique agricole commune, tout en veillant à garantir la viabilité économique des agriculteurs européens.